

L'an deux mil dix-sept, le DIX SEPT OCTOBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** L.BISCARRAT - **Maire** – C.MAFFRE - GA.FLEURY - G.CLEMENSON – A.DEL BASSO - F.PANZA - M.QUESTA - **Adjoint**s - M.CHRETIEN – G. RATAJEZAK - H.FAURE - C.ORTIZ - L.CHAVANY - P.RELING - PR.MARTIN - S.CAPPEAU-FREJABUE - T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA - S.TRIBOLET P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE - P.VERGER – **Conseillers municipaux**

**Absent représenté :** JC.AILLOT par L.BISCARRAT

**Absents non représentés :** A.SCIACQUA-LERIDON / S.MOLINET-LECLAIRE / E.CRETIN-RAFFET / A.PERIN

**Secrétaire de séance :** Pierre-Roger MARTIN

**Secrétaire de séance adjointe :** Magalie LEFER - Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

**CERTAINES INTERVENTIONS S'ETANT EFFECTUEES SANS PRENDRE LE MICRO,  
LES PROPOS DES ELUS CONCERNES N'ONT DONC PAS PU ETRE RETRANSCRITS**

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Pierre-Roger MARTIN en qualité de secrétaire de séance.

#### **REMERCIEMENTS :**

M. le Maire fait part des remerciements adressés par :

- la famille de M. Olivier TACUSSEL décédé le 27 Septembre 2017
- l'association LE PAS (Loisirs éducatifs et physiques adaptés) pour la subvention accordée par la Commune au titre de l'année 2017.

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2017 :**

En l'absence d'observations, l'approbation du compte-rendu est mise aux voix.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **BUDGET PRINCIPAL 2017 – ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES EMIS A L'ENCONTRE DE M. LIEGEOIS**

Pas de question.

La délibération est mise aux voix : **Adoptée par 21 voix pour, 2 abstentions (A. DEL BASSO / P. RELING)**

#### **SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSE (SEV) – MODIFICATION DES STATUTS :**

M. VERMEILLE : « C'est bien la CCPRO qui intervient pour l'entretien et le Syndicat d'Electrification lorsqu'il s'agit de travaux neufs ? »

M. le Maire : « Quand on parle de travaux neufs, il s'agit souvent de renouvellement. Tout ce qui relève de l'investissement est pris en compte par le Syndicat d'Electrification. Aujourd'hui, il s'agit simplement de se

prononcer pour ou contre la modification des statuts. Sur 151 communes dans le Département, entre 135 et 140 communes adhèrent au SEV ; les autres communes sont principalement des communes centre comme AVIGNON, ORANGE, CARPENTRAS, VAISON-LA-ROMAINE...

*Il faut enfin préciser que face à des organismes comme EDF ou ORANGE, le syndicat départemental permet d'avoir plus de poids que lorsque nous n'étions regroupés qu'en syndicat intercommunal. »*

**Adopté à l'unanimité.**

#### **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

M. BELMONTET : « S'agit-il de création de poste car je ne vois pas de suppression en conséquence ? »

M. le Maire : « Vous savez qu'au niveau du tableau des effectifs, cela se fait en 2 temps. Il s'agit pour l'instant d'une mise à jour. La modification définitive sera effectuée lors du prochain conseil municipal.

La 1<sup>e</sup> création concerne le responsable des services techniques recruté, en fonction de ses qualifications, sur un grade ne figurant pas au tableau des effectifs.

Pour les 2 postes d'animation, il s'agit de nommer sur ces grades-là 2 agents déjà en fonction. »

M. BELMONTET : « Ce sera donc lors du prochain conseil municipal, que les suppressions interviendront en conséquence ? »

M. VERMEILLE : « Est-ce que ce responsable des services techniques est déjà recruté ? »

M. le Maire : « Oui. Il prend son poste le 1<sup>er</sup> Décembre 2017. »

**Adopté à l'unanimité.**

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°2 – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

M. BELMONTET : « Concernant le point n°3 du secteur UAb – chemin clos d'enfer – cette zone non constructible actuellement va donc devenir constructible ? »

Mme FLEURY : « Non. Cette zone n'est pas constructible pour de l'habitat. On ne peut y faire que du commerce et des bureaux. »

M. BELMONTET : « Il est indiqué à la page 33 de la note de synthèse, que le secteur UAb est concerné par les zones B et C du PEB ; or, les immeubles collectifs y sont interdits. »

Mme FLEURY : « Dans UAb, c'est toute la parcelle qui est concernée ; il y a 2 terrains. La modification portait sur la parcelle 130 figurant à gauche. L'autre partie est constructible mais pas pour du collectif. »

M. BELMONTET : « Cela sera donc limité à 2 ou 3 maisons individuelles. Actuellement, elle n'est donc pas constructible ? »

Mme FLEURY : « Si, elle est constructible. »

M. BELMONTET : « Quel est donc l'objet de la modification ? »

Mme FLEURY : « La parcelle 130 n'est actuellement pas disponible pour de l'habitat. »

M. BELMONTET : « D'accord mais je vous parlais du point n°3 figurant à la page 33 car je ne vois pas quel est le changement par rapport à la situation actuelle. »

Mme FLEURY : « On ne peut pas faire de collectif alors que l'OAP disait le contraire. »

La délibération est mise aux voix : **Adoptée par 17 voix pour, 6 abstentions (T.VERMEILLE / MC.FOLIO / L.BUFFA / S.TRIBOLET / P.BELMONTET / S.VANDEVOORDE)**

**PERSONNEL COMMUNAL – ASSURANCE STATUTAIRE :**

M. BELMONTET : « Est-ce qu'on connaît le coût du contrat précédent ? Et pour quelles raisons, on change de prestataires ? »

M. PANZA : « A l'origine, un contrat d'assurance statutaire était souscrit auprès des assurances Breteuil pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Or, cette compagnie d'assurances a résilié le contrat à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au motif d'une erreur commise dans le calcul de la cotisation. De ce fait, une nouvelle assurance a été souscrite en urgence pour l'année 2017 ; ce contrat arrive donc à échéance le 31 décembre 2017. Il faut savoir que le contrat souscrit pour 2017, selon les mêmes options que celles qui sont présentées aujourd'hui, a coûté près de 51 000 € à la Commune.

Le contrat groupe proposé ce soir permet d'économiser 21 000 € par rapport à notre contrat actuel. Dans le cas présent, le centre de gestion a lancé un appel d'offres groupé et du fait de la mutualisation, de nombreuses communes s'étant montré intéressées par la démarche, les coûts proposés ont baissé. »

**Adopté à l'unanimité.**

**BUDGET PRINCIPAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

M. BELMONTET : « Que comprend le compte 611 – contrats de prestations de services ? »

M. PANZA : « Il s'agit des contrats de maintenance pour les photocopieurs, les ordinateurs, divers matériels électriques et chauffages. L'augmentation de cette année est due à une modification de la maintenance des ordinateurs afin de moderniser nos systèmes informatiques. »

La délibération est mise aux voix : **Adoptée à l'unanimité.**

**RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :**

Intervention sans micro : pas d'enregistrement audible.

M. QUESTA : « Lors de la dernière réunion avec le Cabinet ALLIANCE ENVIRONNEMENT au sujet de l'augmentation du périmètre de protection du captage, on a su qu'il y a encore des impuretés comme le terbuméton qui apparaissent de temps en temps. Or, beaucoup de propriétaires vigneron ou agriculteurs ne sont pas prêts à vendre leurs parcelles ; il va donc falloir exproprier. La procédure est en cours. Nous espérons donc que lorsque le périmètre de protection du captage aura encore été augmenté, on aura moins d'impuretés. Sur 35 agriculteurs rencontrés, 1 n'a pas voulu recevoir la Chambre d'Agriculture car ne se sentant pas concerné. Pour les autres agriculteurs, soit il y aura une station de lavage chez eux soit il sera étudié la faisabilité d'une station avec la Chambre d'Agriculture et le Cabinet ALLIANCE ENVIRONNEMENT. On y travaille activement car il ne nous reste que 2 ans. A noter que la Chambre d'Agriculture fait des réunions d'informations avec tous les agriculteurs concernés. »

M. VERGER : « Il se passe des choses mais ce que je regrette c'est que ces choses ne soient pas portées à la connaissance du public. Aujourd'hui, il existe une demande générale d'informations et de participation démocratique ; cela fait partie de la règle du jeu. Faire un effort de communication envers tout un chacun me semble tout à fait intéressant ; en même temps, il me semble que cela peut aider les communes à porter le projet dans le bon sens. Il faut qu'on en parle car dire que c'est long et qu'on a pris du retard, on le voit bien mais la pollution remonte à 2011 et là, nous sommes en 2017. Le temps passe et l'eau est toujours polluée.»

M. CHRETIEN : « Ce n'est pas si simple que cela car c'est plus facile à dire qu'à faire. Cela va impliquer que les agriculteurs changent leurs méthodes de travail utilisées depuis plus de 50 ans. Il faut donc du temps. »

M. VERGER : « Je suis bien d'accord qu'il faut du temps mais le temps presse aussi. Aujourd'hui, la loi a imposé aux communes de le faire et bon gré, mal gré, cela se passe. »

M. QUESTA : « De toute manière, on y arrivera. »

M. CHRETIEN : « Pour te rassurer, de plus en plus d'agriculteurs en viennent à utiliser des engins mécaniques. C'est déjà une étape tout en sachant que cela représente un coût. »

M. QUESTA : « Selon la Chambre d'Agriculture, des subventions sont accordées lors de la création des aires de lavage que ce soit par un agriculteur ou viticulteur particulier ou que ce soit la Commune. »

M. VERMEILLE : « Pourquoi, dans ce cas, ne pas entamer un dossier ? »

M. QUESTA : « Pour le moment, le Cabinet ALLIANCE ENVIRONNEMENT y travaille ; par la suite, à voir si des agriculteurs ou vignerons décident d'avoir une station. »

M. VERMEILLE : « Mais la station de lavage peut être prise en charge par la Commune ? »

M. QUESTA : « Effectivement mais il faut déjà trouver le terrain puis il faut voir la proximité pour les vignerons. »

M. VERMEILLE : « On l'entend bien mais on aurait pu se pencher depuis bien longtemps sur ce genre de problème. »

M. QUESTA : « La Commune de COURTHEZON a le même problème. Ils en ont créé une à proximité de la station d'épuration ; or, cet emplacement ne convient pas à tous les vignerons parce qu'ils en sont trop éloignés. C'est pour cela que les agriculteurs ou les vignerons décident d'en avoir une chez eux, ils pourront aussi percevoir des subventions. »

M. VERMEILLE : « Il est plus logique d'en faire une commune. »

M. QUESTA : « Le problème est que tous ne vont pas y adhérer. »

M. VERMEILLE : « Mais s'il faut en venir pour préserver les nappes et la société future, il ne faut pas hésiter. »

M. QUESTA : « Quand tout sera prêt, je pense qu'il y aura une réunion avec les Jonquiérois. »

M. MARTIN : « Au sujet de l'étude, nous sommes allés l'hiver dernier avec M. CHRETIEN, voir une station pour essayer d'en mettre en place sur Jonquières. Nous sommes donc en train de prévenir tous les vignerons et tous les agriculteurs concernés pour fixer une réunion afin de les informer sur ce que nous avons vu et quelles sont les implications pour chacun car ce n'est pas simple de faire une structure puisqu'il faut ensuite la gérer. »

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2016.

#### **RAPPORT 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2016.

M. QUESTA donne des informations concernant l'assainissement non collectif en indiquant que le Syndicat Rhône Ventoux a privilégié le contrôle des riverains situés à proximité du captage. Près de 120 riverains vont recevoir un courrier les prévenant qu'un contrôle allait être effectué sur leur fosse septique. Ils auront ensuite 4 ans pour effectuer les travaux ; à défaut, ils devront payer une amende pour chaque année de retard. Le coût des travaux s'élève entre 8 000 et 10 000 €. La plupart des installations étant anciennes, elles ne sont donc plus aux normes ; les propriétaires sont donc obligés de faire les travaux.

M. VERMEILLE : « Lors de la dernière commission, il nous avait été promis de nous envoyer les 2 rapports par wetransfer. Cela n'a pas été fait. »

M. QUESTA : « C'est noté ; cela sera rectifié. »

#### **GRDF – RAPPORT ANNUEL 2016 :**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2016.

A l'issue de la présentation de ces rapports, Monsieur le Maire intervient pour ajouter que le pourcentage du rendement du réseau d'eau potable étant de 85% est selon lui très bon.

Le prix des services eau et assainissement établi pour une consommation de 120 m3 par an est de 1.50 € pour l'eau et 2.18 € en 2016 puis 2.16 € en 2017 pour l'assainissement. Ces prix sont très raisonnables.

Pour ce qui est du gaz, aucune extension de réseau n'est prévue ; il y a simplement quelques clients supplémentaires.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. VERMEILLE : « Je souhaite poser une question au sujet de la maison Bouscarle. On a vu dernièrement que les travaux avaient commencé. Finalement, sur quel projet on se trouve ? »

M. le Maire : « Les travaux se déroulent selon le permis de construire qui a été délivré. A présent, il nous appartient de contrôler que le permis est respecté ; cela se fera comme pour tout projet. »

M. VERMEILLE : « A l'heure actuelle, vous n'êtes pas en mesure de nous dire quel projet a été déposé ? »

Mme FLEURY : « Il s'agit de logements et locaux touristiques. Il y a quelques mois, nous avons effectué une visite qui nous a donné un aperçu. On y retournera. »

M. VERMEILLE : « On reste sur de la rénovation de l'existant ? »

Mme FLEURY : « Tout à fait. Quelques fenêtres ont changé ou ont été agrandies. L'extérieur n'a pas changé. »

M. BELMONTET : « Lors de la dernière commission d'urbanisme, vous avez fait intervenir le directeur administratif et financier de la Maison de Retraite avec l'avocat qui représente la Maison de Retraite au sujet d'un bail accordé pour une durée de 30 ans en 2004 dans le but de loger des personnes âgées sur une parcelle qui jouxte la Maison de Retraite. Lorsque ce bail emphytéotique a été signé avec la Société TEC et quelques jours plus tard, ce bail emphytéotique a été cédé à la Société LOGIREM avec une forte augmentation du loyer avec l'accord de la Mairie et de la Maison de Retraite. Pouvez-vous nous donner la raison de ce changement d'attribution dudit bail ? »

M. le Maire : « Je n'ai pas encore pris connaissance des documents qui vous ont été transmis par Monsieur le Directeur ; j'ai demandé à les recevoir également mais donc ce soir, je ne peux pas répondre à votre question de façon précise. Il sera bien entendu fait la lumière sur ce dossier. Ces documents vont être étudiés. Nous avons demandé à notre conseil de nous donner sa position ; vous avez eu, en direct, la position de l'avocat de la Maison de Retraite. Nous comparerons la position de notre conseil d'une part et la position de l'avocat de la Maison de Retraite d'autre part. Je comprends que vous vous interrogiez là-dessus. Je préciserai simplement qu'à ce sujet, nous avons un recul d'une dizaine d'années ; si à l'époque, nous n'avions pas réagi de cette façon-là,

nous ne serions pas aujourd'hui sur une 2<sup>e</sup> extension récente de la Maison de Retraite ; en effet, si à ce moment-là, nous n'avions pas été suffisamment réactifs, il serait très probablement arrivé la même chose qu'à Courthézon c'est-à-dire que l'établissement aurait petit à petit décliné au point de transférer des lits vers d'autres sites beaucoup plus dynamiques que ne l'était à l'époque la Maison de Retraite de Jonquières. Si on avait suivi les recommandations de l'Etat, la DDE à l'époque, nous aurions facilement passé un mandat d'élu pour sortir un dossier. »

M. BELMONTET : « L'inquiétude que j'ai c'est que si ce bail venait à se rompre définitivement (ce qui risque d'être le cas), les conséquences financières pour la Commune pourraient être importantes. »

M. le Maire : « Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Cela a été évoqué à plusieurs reprises en conseil d'administration : ce n'est pas notre point de vue. »

Mme MAFFRE : « Avons-nous des nouvelles suite au courrier du Département adressé à M. ROCHEBONNE ? »

M. le Maire : « Concernant l'extension actuelle, l'ancienne Maison de Retraite de Courthézon avait un premier acquéreur qui s'était montré accroché au projet mais il s'est découragé n'ayant pas de réponse nette car, vu l'annulation du PLU de Courthézon sur décision du Tribunal Administratif, le Conseil Municipal de Courthézon a été obligé de délibérer pour revenir aux règlements nationaux d'urbanisme beaucoup moins pointus qu'un PLU.

Il y a quelques jours, nous avons pu avec Mme FLEURY, participer à une réunion avec un 2<sup>e</sup> acquéreur. Nous ne savons pas à ce jour ce qu'il en sera car bien que propriétaire du bien intercommunal, nous n'avons pas la main sur l'urbanisme.

Entretemps, voyant qu'un 1<sup>er</sup> acquéreur semblait intéressé par le projet, le président du Conseil Départemental a débloqué 800 000 €, correspondant à l'aide du Département soit presque 10% de l'investissement ce qui est une aide très conséquente compte tenu de l'importance du projet ; nous ne pouvons une nouvelle fois que remercier le Conseil Départemental pour l'aide apportée à notre Maison de Retraite car plus l'aide est importante, moins le prix de journée sera élevé pour les résidents. »

M. VERGER : « Concernant l'éclairage public, nous avons beaucoup parlé ce soir d'environnement et d'économies, l'éclairage public peut rentrer entièrement là-dedans car cela représente une grosse consommation électrique et aujourd'hui, des moyens permettent de diminuer les consommations. Certaines communes ont diminué les heures d'éclairage ou les intensités nocturnes pour faire des économies. On peut donc arriver, selon les chiffres annoncés à des économies de 40 à 50% sur les consommations d'éclairage public donc des économies en termes de gaz à effet de serre et en termes de pollution lumineuse aussi. Je souhaitais donc savoir quelle était la position de la Commune et de l'Intercommunalité à ce sujet. »

M. QUESTA : « Déjà, il est procédé progressivement à un changement de toutes les ampoules qui sont remplacées par des leds ; les consommations diminuent donc. Ensuite, concernant les heures d'éclairage, il n'y a rien de prévu pour l'instant d'autant que la compétence est à la CCPRO et non à la Commune. »

M. VERGER : « Que la compétence soit à la CCPRO n'empêche pas la Commune d'avoir une position. »

M. le Maire : « Je pense que dans un premier temps, même si on ne fait pas un enfouissement des réseaux, procéder au changement des points lumineux datant des années 60 serait une première action à faire ; la consommation d'électricité liée à l'éclairage public diminuerait sensiblement. Il y a quelques années, des systèmes avaient été mis en place sur tous les réseaux pour économiser l'électricité mais je suis d'accord sur le fait qu'il faut

aller plus loin. Or, il faut faire des choix car les enveloppes budgétaires diminuent. Je pense qu'il faudrait déjà éliminer tout ce qui est le plus vieux car cela consomme énormément pour un éclairage qui n'est pas satisfaisant. »

M. VERGER : « C'est pour cela qu'il serait intéressant d'avoir une réflexion d'ensemble. »

M. le Maire : « Je pense qu'on a déjà fait pas mal au regard par exemple du centre ancien qui datait des années 60. On aurait bien sûr pu faire mieux car depuis, l'éclairage public a fait énormément de progrès en une dizaine d'années.

Il est indéniable que des progrès vont encore se faire en termes d'efficacité de luminosité et en termes de consommation mais je pense que maintenant, il faudrait recenser toutes les anciennes « gamelles » car des travaux ne se feront pas avec le Syndicat d'Electrification vu qu'on ne pourra pas tout mettre en enfouissement dans des délais raisonnables. »

M. VERGER : « C'est bien entendu mais c'est quand même typiquement un secteur qui est générateur d'économies de fonctionnement d'où l'importance d'investir un peu pour générer à termes des économies. Vous avez une position là-dessus ? »

M. BELMONTET : « Il existe aussi des éclairages qui fonctionnent au solaire et sur batterie ; de ce fait, il n'est plus nécessaire de tirer de lignes électriques. Il est certain que cela représente un gros investissement. »

M. VERGER : « Par ailleurs, je suis porteur de quelques remarques qui reviennent assez souvent au niveau de la Commune à savoir le souci de la qualité de la rue du cabinet médical et de la Maison de Retraite. Nous en avons parlé dernièrement en commission travaux. Une autre problématique que je ne connais pas dans le détail mais qu'il me paraît intéressant de soulever à savoir que l'eau de VIOLES qui coulait autrefois dans les ruisseaux de JONQUIERES, ne coule plus ; n'y a-t-il pas moyen de récupérer ces eaux perdues en chemin de façon à alimenter les nappes phréatiques ou peut-être, les particuliers. »

M. MARTIN : « Effectivement, d'après les informations que j'ai, l'eau de l'Ouvèze a été récupérée par le Canal de Carpentras. Tout a été dévié. Ensuite, le Canal a fait passer l'eau dans leurs fioles. Le Canal fait un entretien qui paraît intéressant ; quand des fuites sont repérées, des tubes sont mis en place pour les canaliser. Je pense que le réseau est satisfaisant et bien entretenu. »

M. le Maire : « Puisqu'on parle des eaux d'arrosage, j'ai assisté avec Mme FLEURY à une réunion du Canal de Carpentras. Cela fait des années qu'il y a de moins en moins d'arrosants sur Jonquières et donc de consommation d'eau du Canal de Carpentras par les irrigants d'où un déficit grandissant sur la Commune mais aussi sur Camaret puisque le Canal se jette dans l'Aygues au niveau de Travaillan. J'attire donc l'attention de chacun car il se pourrait que dans les années à venir, le Canal de Carpentras ne traverse plus l'Ouvèze au niveau du syphon situé au-dessus de Causans puisque c'est par là que se fait l'alimentation du Canal de Carpentras. Il faut savoir qu'il y a des terrasses entre le Comtat et le Ventoux qui demandent l'eau depuis des années car il y a un réel besoin. Par conséquent, il faudra à un moment donné que celles et ceux qui utilisent le Canal de Carpentras ou qui pourraient l'utiliser, prennent leurs responsabilités. J'attire l'attention sur ce problème depuis de nombreuses années car s'il n'y a plus l'eau du Canal de Carpentras, les paysages vont changer.

Ensuite, il est prévu de faire venir l'eau du Rhône ; c'est un dossier qui tient à cœur la Chambre d'Agriculture mais ce n'est pas avant le milieu ou la fin de la prochaine décennie. Dans le meilleur des cas, on parle de 2025.

*Jonquières pourrait être concernée mais il se pourrait qu'avant, le Canal de Carpentras décide de ne plus irriguer la Commune. Beaucoup de filiales sont déjà fermées.*

*J'attire donc solennellement l'attention et la vigilance de chacun pour dire qu'il doit y avoir une mobilisation à ce sujet, car nous allons à des réunions qui n'aboutissent à rien de concret.*

*Il y a le débat entre la filiale ou le réseau sous pression, chaque réseau ayant son avantage sachant que le réseau sous-pression représente des économies en eau.*

*Le président du Canal de Carpentras organise prochainement une réunion où Jonquières et Camaret sont invitées. Nous y serons mais selon l'évolution, il ne faudra pas être surpris car s'il n'y a pas de volonté, il n'y aura pas de suite. C'est un choix mais ce qu'il se passe à l'heure actuelle n'est pas qu'accidentel ; ce n'est pas très conjoncturel. A mon avis, on est parti pour plusieurs années de périodes de plus en plus en pénurie d'eau. Il faut savoir aussi que la sécheresse de cette année où le problème s'est un peu plus affirmé, vient s'ajouter à celle des années précédentes.*

*Il faudra donc que là-aussi, il y ait un grand débat peut-être encore plus primordial que l'histoire de l'éclairage public même si les deux problèmes sont importants. »*

*M. VERGER : « Dans la gestion de l'eau brute, le système sous-pression a quand même l'intérêt de pouvoir desservir l'habitat particulier ; c'est ce qu'il se fait dans les communes où ce réseau se développe. En termes d'évolution du Canal, c'est peut-être une perspective intéressante pour retrouver de la clientèle. »*

*M. le Maire : « Il faut savoir que sur des communes comme Monteux ou Pernes, ce service s'est fortement développé auprès des particuliers non agriculteurs pour notamment arroser le jardin. C'est un système très souple.*

*J'attire donc l'attention des représentants du secteur agricole afin de sensibiliser sur le problème car on ne peut s'aider que par soi-même surtout que les travaux de réfection du syphon ont été remis à plus tard car la question se pose du bien fondé d'investir sur la rive droite de l'Ouvèze s'il n'y a pas véritablement de besoins. »*

Monsieur Marcel ETIENNE intervient pour évoquer le besoin d'un point numérique à mettre en place sur la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le tour de table effectué, M. le Maire lève la séance à 20 h 35.

Fait à JONQUIERES le 22 Novembre 2017,

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Roger MARTIN

